



DEL- 2024 - 012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 16

**OBJET :**

**CONSTRUCTION  
D'UNE PÉRICOLAIRE  
- AVENANT MARCHÉ  
ADAPTE**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Jeudi 22 février  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20  
H  
A la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur  
Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M  
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., M  
BAUDRY M., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme  
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M  
SOURISSEAU B.

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., Mme  
PASQUEREAU C., Mme BARON A., M CARETTE C.

**POUVOIRS :** Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme PAQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU  
C.  
Mme BARON A. a donné pouvoir à M DUGUÉ V.

**SECRETAIRE :** M SOURISSEAU B.

-----  
En séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 et du 19 janvier 2023, le conseil municipal a validé le  
marché adapté pour la construction de la périscolaire pour un montant de 1 520 345,91  
€ HT.

En séance du 9 mai 2023, le conseil municipal a accepté des avenants pour un coût de  
1 518.43 €.

En séance du 8 juin 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de  
7 765.50 €.

En séance du 6 juillet 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût de  
490.57 €.

En séance du 10 octobre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût  
de 87.62 €.

En séance du 9 novembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût  
de 6 041.19 €.

En séance du 14 décembre 2023, le conseil municipal a accepté un avenant pour un  
coût de - 2 867.29 €.

En séance du 18 janvier 2024, le conseil municipal a accepté un avenant pour un coût  
de 2 140.82 €.

Il y a des travaux en plus pour la périscolaire :

LOT N° - CORPS D'ÉTAT	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT	TOTAL HT
7	MGP	121 040.65	928.84	121 969.49
17	GREEN SOLAR	40 410.00	40 410.00	0.00

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2023-08 pour l'avenant cité ci-dessus.
- **AUTORISE** M le Maire à signer et notifier le marché auprès des entreprises citées ci-dessus.

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 26 FEV. 2023

**Certifié exécutoire par le Maire**  
**Publié ou notifié le : 27 FEV. 2024**

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,**  
**Pascal EVIN**

